



## Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 34  
du 06 avril 2022

### (ATTENTION) INDISPONIBILITES

La commission d'arbitrage constate que trop d'Arbitre, lors de leur dépôt d'indisponibilité ne cochent pas la case « Arbitre District » ainsi il reste désignable pour la commission.

**Merci de ne pas oublier pas de cocher les 3 cases : FFF, Ligue et District**

Nous vous rappelons que vous ne devez pas vous mettre indisponible après le lundi, 14 jours avant la rencontre car cela est considéré comme hors délai, même si cela fonctionne en ne cochant pas la casse District, cela sera considéré comme hors délai.

Quand vous déposez vos indisponibilités via un ordinateur : actuellement vous avez 2 cases en bas arbitre et arbitre qui correspondent pour le premier à Arbitre en ligue et le deuxième Arbitre en District. Il faut absolument cocher ces deux cases pour être sûr que votre indisponibilité soit bien pris en compte.

Quand vous déposez vos indisponibilités via un téléphone portable : vous devez cocher la case Arbitre en LIGUE et à Arbitre en District.

Pour éviter de compliquer la tâche des personnes qui désigne les Arbitre merci d'être vigilant.

### RÉUNION D'AVANT MATCH

**RAPPELS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES**

Depuis le début de saison, l'attention de la Commission de District de l'Arbitrage a été à plusieurs reprises appelée sur la disparité concernant la réunion d'avant match.

Cette directive technique doit être scrupuleusement appliquée quel que soit le niveau de compétition.

Bien que ce sujet ait été largement évoqué lors de toutes les matinées de formation continue, vous trouverez ci-dessous les modalités relatives à la réunion d'avant match :

- Lieu : votre vestiaire et non sur le terrain ou à la buvette.
- Personnes présentes : 2 éducateurs - 2 capitaines - 2 AA bénévoles.
- Anticiper la vérification de la couleur des maillots (gardien de but et joueurs).
- Anticiper les éventuelles réserves d'avant match.
- Consignes : brèves et claires (*sur les CF : ballon arrêté à l'endroit de la faute quel que soit l'endroit sur le terrain*).
- 

Ce n'est ni l'attaque, ni la défense qui demande le mur !!! C'est le jeu qui va dicter votre position (jeu rapide ou non).

Au-delà des consignes techniques, l'objectif de la réunion d'avant match est d'instaurer un dialogue UNIFORME chaque week-end pour tous les acteurs du match.

Enfin, il va de soi que tous les arbitres qui ne respecteront pas les consignes rappelées ci-dessus ou qui

refuseront de faire la réunion d'avant match s'exposent à des sanctions (cf règlement intérieur).

## « PORTAIL OFFICIELS » ANNULE ET REMPLACE « MON ESPACE FFF »

La C.D.A. vous informe que depuis **le mardi 22 mars 2022** a été mis en place le nouveau portail Mon compte FFF en remplacement de Mon espace FFF. Le nouveau portail ne comporte pas de redirection vers le portail des officiels. Il faut aller directement sur « <https://officiels.fff.fr> » sans passer par Mon compte FFF pour consulter vos désignations.

## COULEURS DES MAILLOTS

### AVIS AUX CLUBS

Lors d'une rencontre de District Drôme-Ardèche de Football, quel que soit la compétition et le niveau, lorsque que les deux équipes ont la même couleur de maillot.....

**C'EST L'EQUIPE RECEVANTE QUI DOIT CHANGER DE MAILLOT ET NON L'INVERSE.**

## CARTON BLANC APRÈS CARTON JAUNE

La C.D.A. vous rappelle que l'on peut mettre un **CARTON BLANC** après avoir mis un carton jaune. Certains oublient cette règle, qui peut avoir des conséquences comme match à rejouer si le club dépose une réserve technique.

Merci d'en prendre note.

## ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, quel que soit sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de celle-ci et doivent impérativement l'effectuer avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

**N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE**, Prenez dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue ou si vous en avez pas, allez sur le site «Doctolib».

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

**Sans cet examen, la licence ne pourra pas être validée et l'arbitre ne pourra pas officier la saison 2022/2023.** Aucune dérogation ne sera faite.

## PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 09 & 10 avril 2022

- Alexandre MARLHIN (06.19.30.88.17).

Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste au service des arbitres.

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas, en plus de noter du n° de maillot, de bien vouloir aussi noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.

Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

## AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre où un arbitre est désigné, veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

## FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

**Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022 avec une finale départementale (4 équipes qualifiées) programmée le samedi 11 juin 2022**

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

**A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée) au siège du District Drôme-Ardèche de Football.**

**Pour cela, MERCI de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.**

Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.

## CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison que trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire, soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et leur faire signer et clôturer la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

## NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

## ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que pour chaque absence de dernière minute, que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons, **vous devez impérativement en avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

## RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge penser à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Elle vous rappelle aussi, comme annoncé lors des Assemblées Générales, que suite de deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Si le portail des officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez rédiger votre rapport circonstancié par mail à la boîte mail discipline.

## AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

**Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.**

En cas d'absence vous devez envoyer vos excuses par mail à la boîte mail arbitre et en copie à Roland VIALLET si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Vous devrez également être présent au rattrapage, sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

### **AVRIL 2022**

- Samedi 09 avril :

Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (la journée), au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

### **MAI 2022**

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

**Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.**

## COURRIER DES MAIRIES

.**MONTVENDRE** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour les 26 & 27/03/2022. Lu et noté.

. **BOULIEU LES ANNONAY** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour les 26 & 27/03/2022. Lu et noté.

. **ANNONAY** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour les 26 & 27/03/2022. Lu et noté.

## COURRIER DES CLUBS

- . **Ent. CREST AOUSTE** : Courriel nous informant du report des rencontres des 26 & 27/03/2022 pour raisons climatiques. Lu et noté.
- . **US BAS VIVARAIS** : Courriel nous informant du report des rencontres des 26 & 27/03/2022 pour raisons climatiques. Lu et noté.
- . **U.S. VAL D'AY** : Courriel nous informant du report des rencontres des 26 & 27/03/2022 pour raisons climatiques. Lu et noté.
- . **F.C. HAUTERIVES GD SERRE** : Courriel nous informant du report des rencontres des 26 & 27/03/2022 pour raisons climatiques (Arrêté Municipal). Lu et noté.
- . **A.A.J. ST ALBAN D'AY** : Courriel nous informant du report des rencontres des 26 & 27/03/2022 pour raisons climatiques. Lu et noté.
- . **A.S. CHAVANAY** : Courriel nous informant du report des rencontres des 26 & 27/03/2022 pour raisons climatiques. Lu et noté.
- . **F.C. VALLON PONT D'ARC** : Courriel nous demandant un arbitre pour la rencontre U 15 D 4 du 14/05/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

## COURRIER DES ARBITRES

- . **REBOUL Jean-Pierre** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié de sa rencontre D 4 du 27/03/2022. Lu et noté.
- . **AIT BTAL Najim** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 08/04/2022 pour raisons professionnelles (Justificatif). Lu et noté.
- . **POLIZZI Michaël** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 02/04/2022 pour raison de santé (Arrêt de Travail). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **LEBON Florian** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 06/04/2022 pour raison de santé (Justificatif médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **DYOURY Yousra** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 07/04/2022 pour raison de santé (Justificatif médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **CHAVES Hugo** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 04/04/2022 pour raison de santé (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **NDIAYE Flou** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal d'ANNONAY pour les 26 & 27/03/2022. Lu et noté.
- . **DUBOIS Michael** : Courriel nous adressant la photo de la feuille de match papier en U 16 du 02-/04/2022 suite à un problème de la FMI. Lu et noté.
- . **SOUL Khaled** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 02/06/2022 pour raison de santé (Prolongation arrêt de travail). Lu et noté. Bon courage et prompt rétablissement.

- . **AIT BTAL Najim** : Courriel nous informant de son indisponibilité du 09/04/2022 pour raisons professionnelles. Lu et noté.
- . **MOREIRA Mathis** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 18/04/2022 pour raison de santé (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **CHEVAL ALBERT Fanny** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 20/04/2022 pour raison de santé (Prolongation arrêt de travail). Lu et noté. Bon courage et prompt rétablissement.

## REMERCIEMENTS FINALES DEPARTEMENTALES U 13 A HUIT

La Commission Départementale en Arbitrage remercie la Mairie de Pierrelatte ainsi que le club ATOM' SPORTS FOOTBALL de Pierrelatte pour le prêt de leurs installations sportives ainsi que de l'organisation des Finales Départementales U13 à huit, disputées le samedi 02 avril dernier. Elle remercie également les huit arbitres présents lors de cette manifestation ainsi que les quatre membres de la C.D.A. qui les encadraient.

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le Secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**